

## AVIS RECTIFICATIF

Département(s) de publication : **40**  
Annonce No **18-50747**

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Commune de Dax.  
Correspondant : Mme BONJEAN Élisabeth, Maire de Dax, B.P. 50344 Rue Saint-Pierre 40107 Dax Cedex.

*Objet du marché* : **Fourniture et pose de signalétique extérieure.**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Mots descripteurs* : Signalétique.

*Références de l'avis initial* :

mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) du 09/04/2018 au 30/04/2018

*Informations rectificatives* :

Dans la rubrique "*renseignements complémentaires*" :

Ajouter : "accord-Cadre mono-attributaire passé en application de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'Accord-Cadre est conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois pour des périodes de même durée. Par dérogation à l'article 16 du décret n° 2016-360, la décision de reconduire ou non l'accord-cadre sera notifié par écrit à l'attributaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser sa reconduction.

Montant minimal pour 12 mois : 500 euros ht

Montant maximal pour 12 mois : 15 000 euros ht

En cas de reconduction, les montants annuels ci-dessus indiqués seront reconduits.

A l'issue de l'analyse des offres, la Ville de Dax se réserve le droit d'ouvrir une phase de négociation avec l'ensemble des candidats".